

## GROUPE JAJ

Société Anonyme au capital social de 3 560 939 €  
Siège Social : 40-48 rue Beaumarchais  
93 100 Montreuil sous-bois  
RCS Bobigny B 592 013 155 (59 B 03765)  
Siret n° 592 013 155 00060

### ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 SEPTEMBRE 2021

### EXERCICE CLOS AU 31 MARS 2021

### PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

#### DEUXIEME RESOLUTION

*(Affectation du résultat)*

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du conseil d'administration, constate que le résultat de l'exercice clos le 31 mars 2021 fait ressortir un bénéfice net comptable de 2 294 521,75 €.

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale décide d'affecter ce bénéfice net comptable de la façon suivante :

- |  |                |
|--|----------------|
| - Au crédit du poste « REPORT à NOUVEAU » pour | 1 093 867,10 € |
| - Au crédit du poste « AUTRES RESERVES » pour  | 1 200 654,65 € |

Ainsi, le poste « REPORT A NOUVEAU » sera soldé et le poste « AUTRES RESERVES » s'établira à la somme de 1 200 654,65 €, après affectation.

Certifié conforme

Bruno DAUMAN  
Président Directeur général



## GROUPE JAJ

Société Anonyme au capital social de 3 560 939 €  
Siège Social : 40-48 rue Beaumarchais  
93 100 Montreuil sous-bois  
RCS Bobigny B 592 013 155 (59 B 03765)  
Siret n° 592 013 155 00060

### ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 SEPTEMBRE 2021

#### EXERCICE CLOS AU 31 MARS 2021

#### AFFECTATION DU RESULTAT VOTEE

#### DEUXIEME RESOLUTION

*(Affectation du résultat)*

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du conseil d'administration, constate que le résultat de l'exercice clos le 31 mars 2021 fait ressortir un bénéfice net comptable de 2 294 521,75 €.

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale décide d'affecter ce bénéfice net comptable de la façon suivante :

- Au crédit du poste « REPORT à NOUVEAU » pour 1 093 867,10 €
- Au crédit du poste « AUTRES RESERVES » pour 1 200 654,65 €

Ainsi, le poste « REPORT A NOUVEAU » sera soldé et le poste « AUTRES RESERVES » s'établira à la somme de 1 200 654,65 €, après affectation.

Cette résolution est mise aux voix :

Adoption			Abstention			Rejet		
Nombre d'actions	Nombre de voix	% des votes	Nombre d'actions	Nombre de voix	% des votes	Nombre d'actions	Nombre de voix	% des votes
1825774	3635098	100						

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité*

Certifié conforme

Bruno DAUMAN  
Président Directeur général